



## La crise écologique ne pourra pas être dissoute

Le Ministre de l'Intérieur a présenté en Conseil des Ministres le décret de dissolution du collectif « Les Soulèvements de la Terre ».

En faisant ce choix, après d'autres tout aussi critiquables durant la récente mobilisation contre la réforme des retraites, le gouvernement s'enferme dans une dérive autoritaire de répression et d'interdiction administrative de contestations légitimes. Ce choix a d'ailleurs été condamné récemment par l'ONU qui s'inquiète du « recours à une rhétorique criminalisante des défenseurs des droits humains et de l'environnement de la part du gouvernement » ainsi que « d'une tendance à la stigmatisation et à la criminalisation des personnes et organisations de la société civile œuvrant pour la défense des droits humains et de l'environnement qui semble s'accroître et justifier un usage excessif, répété et amplifié de la force à leur encontre ».

Que ce soient les luttes pour les droits civiques, pour les droits des femmes ou encore pour les personnes LGBTQI+, l'Histoire a montré que la répression n'a jamais été une réponse appropriée et digne aux combats pour plus de justice et d'égalité. Il en est de même pour le combat actuel face à l'urgence climatique. À ce sujet, la FSU, avec d'autres organisations, a maintes fois pointé l'inaction gouvernementale, les choix politiques extrêmement contestables et les grands projets inutiles comme celui des méga-bassines.

Plutôt que de dissoudre les associations militant pour la prise en compte de ces questions, le gouvernement serait bien mieux inspiré d'apporter des réponses politiques, au niveau national comme international : mettre concrètement en œuvre un changement des paradigmes de production et de consommation pour réagir aux alertes répétées des expert·es du GIEC.

.../...

La crise écologique majeure que nous affrontons mérite d'autres réponses que la justice administrative.

La FSU réaffirme son refus le plus profond de toute criminalisation du mouvement social. Elle apporte son soutien au collectif « Les Soulèvements de la Terre » face à la décision de dissolution dont ils sont l'objet. La FSU souligne la nécessité d'un large combat de toute la société pour la justice écologique et appelle à participer aux rassemblements unitaires et pacifiques dénonçant la décision ministérielle de dissolution.

**SUIVEZ-NOUS !**

